



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE AU SIÈGE DU CONSEIL
575, RUE SAINT-AMABLE
BUREAU RC-01
QUÉBEC, QUÉBEC**

LE 25 OCTOBRE 2001

Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 13 décembre 2001

Présences : Monsieur Laurent McCutcheon, président

M^e Michel Brisson
M^e Monique Corbeil
M^e Laurence Demers
M^e Charles Gosselin
M^e Odette Laverdière
Monsieur Jeannot Richard

M^e Francine Fortin-Lacroix, secrétaire
M^e Michèle Juteau, adjointe au président
M^e Sophie Vaillancourt, avocate

Absences : Monsieur Joseph Gabay
Madame Anne-Marie Lemieux
M^e Gaétan Lemoyne
Madame Line-Sylvie Perron

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 25 octobre 2001	Page : 1
--	----------------------------------	-----------------

1.1 Ouverture de la séance

Monsieur Laurent McCutcheon, président, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

1.2 Assermentation

Madame Anne-Marie Lemieux et monsieur Joseph Gabay ont été nommés membres du Conseil pour un mandat de trois ans par le décret numéro 1217-2001 du 10 octobre 2001. Étant absents de la présente séance, ils prêteront serment devant le président à celle du 13 décembre 2001.

1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

Sur la proposition de M^e Odette Laverdière, appuyée par monsieur Jeannot Richard, l'ordre du jour de la séance publique du Conseil est adopté.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 20 septembre 2001

Sur la proposition de M^e Charles Gosselin, appuyée par M^e Michel Brisson, le procès-verbal de la séance publique du 20 septembre 2001 est adopté.

1.5 Sujets d'information

Afin de souligner le départ de madame Liliane Besner et de M^e Louis Cormier, membres sortants, et de les remercier pour leur engagement et leur contribution au cours des trois années de leur mandat, monsieur Laurent McCutcheon, appuyé par M^e Laurence Demers propose :

« Que le président transmette à madame Besner et à M^e Cormier, les remerciements du Conseil ; et

Que le Conseil prévoit l'organisation d'un événement pour permettre aux membres du Conseil de rencontrer leurs anciens collègues et de souligner le départ de ceux-ci ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. L'événement se tiendra dans le cadre de la prochaine séance du Conseil, le 13 décembre 2001.

Monsieur Laurent McCutcheon mentionne la réception d'un accusé de réception à la suite de la transmission de la résolution au ministre de la Justice lui rappelant l'importance de procéder avec diligence pour l'approbation du Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec.

M^e Michèle Juteau présente la revue de presse.

Monsieur Laurent McCutcheon indique que le Conseil devra se conformer à la nouvelle politique d'identification visuelle du gouvernement du Québec (décret numéro 770-99 du 23 juin 1999 et décret numéro 769-2001 du 20 juin 2001). Certains membres sont d'avis qu'une dérogation devrait être demandée, compte tenu des fonctions exercées par le Conseil. Il est mentionné que les critères applicables afin d'obtenir pareille dérogation sont restrictifs.

1.6 Calendrier des réunions

La séance prévue pour le 23 mai 2002 aura plutôt lieu le 16 mai 2002, à Montréal. Celle prévue pour le 27 juin 2002 aura lieu le 20 juin 2002 à Québec.

La séance du 12 septembre 2002 est ajoutée au calendrier. Elle se tiendra au siège du Conseil, à Québec.

1.7 Varia

Il n'y a aucun item à cette rubrique.

Fin de la séance publique à 9 h 45.

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 25 octobre 2001	Page : 3
--	----------------------------------	-----------------

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la portion à huis clos de la séance du 20 septembre 2001 et l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Sur la proposition de M^e Odette Laverdière, appuyée par M^e Monique Corbeil, l'ordre du jour de la séance tenue à huis clos est adopté.

Sur la proposition de monsieur Jeannot Richard, appuyée par M^e Odette Laverdière, le procès-verbal de la portion tenue à huis clos lors de la séance du 20 septembre 2001 est adopté.

État des dossiers de plaintes

Il n'y a pas eu réception de nouvelles plaintes depuis la dernière séance du Conseil.

Dans le dossier n^o 50, la désignation des membres du comité d'enquête a été complétée.

Les dossiers n^{os} 57 à 61 sont à l'ordre du jour de la présente séance.

Les dossiers n^{os} 13 et 52 font l'objet d'une demande de reconsidération.

Examen des plaintes des dossiers n^{os} 57 à 61

Les cinq plaintes sont déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative* pour les motifs énoncés aux décisions.

Demandes de reconsidération dans les dossiers n^{os} 13 et 52

L'examen d'une demande est reporté à la prochaine séance afin de permettre à la personne de formuler sa plainte. L'autre demande est déclarée irrecevable, considérant qu'aucune disposition de la *Loi sur la justice administrative* ne confère au Conseil le pouvoir de réviser ou de modifier ses décisions.

Varia

Il n'y a aucun item à la rubrique varia de la séance à huis clos.

Fin de la séance à huis clos à 11 h 15.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin-Lacroix, avocate